



Annulation et mise ne demeure

Par **Philipp**, le **12/03/2011** à **14:04**

Bonjour,
Voici mon cas qui est un peu compliqué. J'ai voulu faire immatriculer une moto 50cm dans le 31. Pour cela il me fallait une attestation d'assurance ainsi que la photocopie de la carte d'identité du propriétaire du véhicule (mon père décédé au moment de l'immatriculation). L'immatriculation m'ayant été refusée je suis allé annuler mon contrat d'assurance du véhicule ainsi que mon contrat de "Garantie des accidents de la vie" que j'ai été obligé de souscrire pour la moto. C'était en Octobre 2010. Après plusieurs rappels de cotisation (que je pensais à chaque fois résoudre en allant à l'agence et en leur disant que je souhaitais annuler ce contrat d'assurance) je reçois aujourd'hui une menace de mise en demeure pour 300€... Que puis je faire pour ne pas avoir à payer cette somme pour un contrat que l'on m'a obligé à signer et dont je n'ai jamais profité.
Merci beaucoup si vous pouvez m'aider.
Cordialement.

Par **Philipp**, le **21/03/2011** à **09:26**

Personne n'a de réponse?

Par **Philipp**, le **21/03/2011** à **09:27**

Personne n'a de réponse?